

VILLE DE MONTBARD
B.P. 90
21506 MONTBARD CEDEX
Tél. 03.80.92.01.34

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS**

CONSEIL MUNICIPAL
JEUDI 4 JUILLET 2024

Le Conseil Municipal de la Commune de Montbard, dûment convoqué le 28 juin par le Maire, Laurence PORTE, s'est réuni le 4 juillet 2024 en salle du Conseil à l'Hôtel-de-Ville.

Présents : Laurence PORTE, Aurélio RIBEIRO, Danielle MATHIOT, Abdaka SIRAT, Maryse NADALIN, Martial VINCENT, Marc GALZENATI, Sandra VAUTRAIN, Bernard NICOLAS, Brigitte FOGLIA, Dominique ALAINÉ, Béatrice QUILLOUX, Francisca BARREIRA, Fabien DEBENATH, Mireille POIRROTTE, Béatrice PARISOT, Céline AUBLIN, Sylvie GOYARD, Ahmed KELATI, Bruno DIANO.

Excusés ayant donné pouvoir : Valérie MONTAGNE à Aurélio RIBEIRO, Jordan LE CARO à Sandra VAUTRAIN, Thierry MOUGEOT à Brigitte FOGLIA, Aurore LAPLANCHE à Dominique ALAINÉ, Jean-Pierre RIFLER à Danielle MATHIOT, Joël GRAPIN à Maryse NADALIN, Patricia PARISSE à Laurence PORTE, Magalie RAEVENS à Mireille POIRROTTE.

Absente : Maryline DECOURSIERE

2024.56 – Conservatoire de Musique, Danse et Théâtre – filière « voix » - Modification de la durée hebdomadaire de temps de travail

Rapporteur : Aurélio RIBEIRO

Vu :

- le code général des Collectivités Territoriales
- le code général de la fonction publique,
- la loi n°2015-991 portant Nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe),
- la loi n°2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique,
- le décret 88.145 du 15.02.1988 relatif aux dispositions statutaires des agents non titulaires de la Fonction Publique Territoriale,
- la délibération n°2022.71 du Conseil municipal en date du 11 juillet 2022 portant création d'emplois permanents d'enseignants spécialisés pour le Conservatoire de Musique, Danse et Théâtre - dont le poste d'enseignant pour la discipline « technique vocale », à raison de 6 heures hebdomadaires, ouvert au grade d'assistant d'enseignement artistique principal de 1^{ère} classe,

Considérant :

- la volonté de développer la filière « voix » au sein du Conservatoire de la Ville de Montbard,
- que cela répond à une demande forte de plusieurs années et que le besoin est avéré,
- que l'enseignant bénéficie d'un contrat de travail à durée indéterminée pour une quotité de 06 heures hebdomadaires,
- que le besoin est de 10 heures/hebdomadaires,

Dit qu'un avenant au contrat à durée indéterminée sera établi en faveur de l'agent à compter du 1^{er} septembre 2024,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **supprime** - à compter du 1^{er} septembre 2024 - un emploi permanent à temps non complet à raison de 06 heures hebdomadaires d'Assistant d'enseignement artistique Principal de 1^{ère} classe pour la discipline « technique vocale »
- **crée** - à compter du 1^{er} septembre 2024 - un emploi permanent à temps non complet à raison de 10 heures hebdomadaires de d'Assistant d'enseignement artistique Principal de 1^{ère} classe pour la discipline « filière voix ».